

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à huis clos, dûment convoquée pour 20 heures, ce lundi 13 juillet 2020, séance à laquelle assistaient :

M^{me} Guylaine Perreault

M. Denis Ricard

M^{me} Myriam Arbour

M. Clément Allard

M^{me} Chantal Robichaud

M. Sébastien Ricard

sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

M. Michel Marchand, directeur général et secrétaire-trésorier, était aussi présent.

Ouverture de la séance (20 h)

2020-07-01

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.

2020-07-02

Approbation du procès-verbal de juin 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire Robert Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

2020-07-03

Aucune question n'a été posée puisque le Conseil municipal a eu lieu à huis clos.

2020-07-04

SUBVENTION MUNICIPALE

RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE

les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU QUE

la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE

nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

EN
CONSÉQUENCE

il est proposé par Madame la Conseillère Myriam Arbour, d'appuyer le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 100\$ pour l'année 2021, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

2020-07-05

PRÉPOSÉE AU CONTRÔLE DES ANIMAUX

Conséquemment aux dispositions relatives à la circulation des chiens et autorisant la conclusion d'une entente pour l'application de la réglementation sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexis, sur proposition de Monsieur le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents QUE :

- la Municipalité de Saint-Alexis retienne les services de la « SPCA Lanaudière » du 7695, QC-335, Saint-Calixte, Québec, J0K 1Z0 aux fins d'application des dispositions réglementaires;
- le Maire et le Directeur général soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis, à signer la documentation inhérente à cet engagement;
- la « SPCA Lanaudière » soit nommée préposée au contrôle des animaux, de même que gardienne d'enclos;
- le présent engagement aura une durée jusqu'au 30 juin 2025 à compter de l'adoption de la présente résolution;
- la Municipalité de Saint-Alexis se réserve le droit, en tout temps, de résilier le présent contrat si le travail n'est pas exécuté ou non respecté à la satisfaction de la Municipalité.

2020-07-06

ADHÉSION À L'ADMQ DE M. MICHEL MARCHAND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis a toujours consenti à l'adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs généraux du Québec) des Directeurs(trices) généraux qui se sont succédé;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'ADMQ est dans l'intérêt de la saine gestion de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général et secrétaire-trésorier est en droit de bénéficier, selon son contrat, d'une adhésion à l'ADMQ à titre de membre régulier ainsi que de l'option de l'assurance juridique;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'adhésion requis par l'ADMQ sont conformes aux exigences;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Madame la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

La Municipalité de Saint-Alexis accepte de défrayer les coûts inhérents à l'adhésion du Directeur général à l'ADMQ.

2020-07-07

FIN DE L'ADHÉSION DU RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES

DE M^{me} ANNIE FRENETTE

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Annie Frenette n'est plus à l'emploi de la Municipalité de Saint-Alexis depuis le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'il n'est plus requis de maintenir le régime d'assurances collectives de M^{me} Frenette;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la Conseillère Chantal Robichaud d'annuler le régime d'assurances collectives de la Capitale Assurance (administrée par la FQM) de M^{me} Frenette au 30 juin 2020.

2020-07-08

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE

À LA BIBLIOTHÈQUE DIANE-LAVALLÉE

DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

ATTENDU que l'avis de démission du Coordonnateur de la bibliothèque, M. Yoland Roy, est effective en date du 30 juin 2020;

ATTENDU QUE la bibliothèque de la Municipalité requiert les services d'un(e) Coordonnateur(trice);

ATTENDU qu'un processus de dotation a été fait afin de pourvoir au poste et que la candidature de Mme Martine Parent a été retenue;

- ATTENDU QUE la Municipalité, est disposée à accorder un contrat à durée indéterminé sujet à une période probatoire de six (6) mois;
- ATTENDU QUE les parties ont élaboré, un contrat qui a été approuvée par le comité d'embauche en date du 30 juin 2020 et prévoyant les modalités du lien d'emploi devant les unir;
- ATTENDU QUE ce contrat rencontre les attentes de la Municipalité et de Mme Martine Parent;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de Monsieur le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
 - d'approuver le contrat de travail avec Mme Martine Parent selon les modalités convenues entre les parties;
 - Madame Martine Parent débute son mandat à partir du 3 août 2020;
 - Madame Martine Parent soit nommée au poste de Coordinatrice de la bibliothèque Diane-Lavallée de la Municipalité de Saint-Alexis;
 - Le Maire et le Directeur général soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer le contrat de travail à intervenir donnant plein effet à la présente résolution.

2020-07-09

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN POSTE DE PRÉ-DÉTENTE/RUE LESCARBEAULT (PROJET ACOUSTIQUE JFP)

- ATTENDU QUE l'entreprise Énergir, a été mandatée pour l'installation d'une conduite souterraine de gaz naturel et d'un poste de pré-détente (numéro de projet 90036661) devant desservir la rue Lesarbeault (lot # 2 800 373);
- ATTENDU QUE les travaux seront faits sous la supervision de la firme Énergir;
- ATTENDU QUE le plan conforme (ND-20-530) a été fourni à notre service d'urbanisme et que l'autorisation a été accordée (2020-06-23) pour la partie des travaux sur la portion appartenant à la municipalité de la rue Lesarbeault existante;
- ATTENDU QUE la présente demande concerne l'installation d'un poste de pré-détente tel que proposé initialement;
- ATTENDU qu'une rencontre a eu lieu (2020-07-02) entre les représentants de la Municipalité (Maire et Directeur général) et M. David Bolduc, représentant d'Énergir et qu'une demande de modification lui a été demandée pour ladite installation;
- ATTENDU qu'il a été convenu de modifier le plan ND-20-0530 afin de déplacer le poste de pré-détente plus au nord d'une distance d'environ quatre (4) mètres afin d'offrir plus d'espace aux opérations de déneigement à l'extrémité de la rue Lesarbeault;
- ATTENDU QUE le plan ND-20-0530 modifié nous a été transmis en bonne et due forme selon notre demande de modification.
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de Monsieur le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- La Municipalité de Saint-Alexis autorise l'exécution des travaux sous l'autorité de la firme Énergir.

2020-07-10

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À TITRE DE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE CLICSÉQR (REVENU QUEBEC)

- CONSIDÉRANT QUE l'administration de CLICSÉQR requiert la présente résolution en bonne et due forme pour octroyer le plein accès au Directeur général dans le cadre de ses fonctions au système de Revenu Québec CLICSÉQR;
- CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Marchand, Directeur général, soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Alexis, les documents requis pour

l'inscription à CLICSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à CLICSÉQUR.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la Conseillère Myriam Arbour d'adopter cette résolution relativement aux considérations mentionnées ci-dessus.

2020-07-11

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-055 à 059

CONCERNANT LA RÈGLEMENTATION HARMONISÉE

Monsieur le Conseiller Denis Ricard donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un projet de réglementations harmonisées (mise à jour 2020) avec dispense de lecture relatifs à :

- La sécurité routière;
- La circulation et le stationnement;
- L'opération des systèmes d'alarme intrusion et leur utilisation;
- Les nuisances;

Les colporteurs; les vendeurs itinérants et la distribution d'imprimés.

2020-07-12

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes préautorisés payés

Comptes préautorisés payés

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET SALAIRES DES EMPLOYÉS (juin 2020)	37 664,22
REVENU QUÉBEC - DAS (juin 2020)	7 684,88
AGENCE DU REVENU DU CANADA - DAS (juin 2020)	2 939,26
BELL CANADA	67,11
EBI ENVIRONNEMENT INC.	17 791,91
FONDS D'INFO. TERRITOIRE (mutations)	40,00
HYDRO-QUEBEC	6 326,67
MRC DE MONTCALM	1 599,25
NORDIKEAU	3 886,13
RETRAITE QUÉBEC (JUIN 2020)	855,70
VOXSUN (location appareil et frais de téléphonie)	466,23
XEROX (location appareil et frais de photocopies)	232,04
<u>Sous-total 1</u>	79 553,40 \$

Comptes mensuels

ABIL GRAVURE	28,74
ADMQ	1 424,72
CAFÉ DES PLAINES/PRODUITS SANITAIRES DES PLAINES	275,15
DCA COMPTABLE	30 583,85
ENTRETIEN BÂTIMENT AMG	1 387,37
DENIS GOSSELIN	160,00
HUOT	868,58
LATENDRESSE ASPHALTE	632,36
L'EAU-THÉNTIQUE TRANSPORT INC.	4 184,83
LE PAPETIER	329,62
LES CAFÉS GABOURY INC.	77,39
MARION ASPHALTE	72 880,35
MARTECH	92,56
MARCO MONFETTE	929,67
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE	3 600,40
O.CODERRE ET FILS	1 200,15
PELLETIER, CHRISTIANE	21,54
GROUPE SOLUTIONS TÉLÉCOM INC.	312,72
VISA	3 232,44
<u>Sous-total 2</u>	121 589,86 \$

GRAND TOTAL

201 143,26 \$

2020-07-13

Sur proposition de Madame la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Michel Marchand,
Directeur général et secrétaire-trésorier